

MAIRIE DE DOGNEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2021**

A HUIS CLOS
(Pour raison sanitaire)

ORDRE DU JOUR

- *Conventions Aéroport
- *Transfert compétence Eau à la CAE
- *RIFSEEP
- *Compte Epargne Temps
- * Demandes de subventions
- *Informations diverses

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme BALSON Noëlle qui donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle
Mme FERRY Fabienne qui donne pouvoir à Mme CLAUDE PITET Mireille
M. LE NEURES Christophe qui donne pouvoir à M. DOUTRES Bernard
M. METZ Frédéric qui donne pouvoir à Mme FALIGUERHO Anna
Mme FORTERRE Laurence est arrivée à 18h36.

Secrétaire de Séance : M. BOURGEOIS Christophe

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu en date du 12 décembre 2020.

• **1- CONVENTIONS AERODROME**

Madame le Maire précise à l'Assemblée Délibérante la nécessité de renouveler les conventions arrivant à échéance concernant les locataires basés sur l'Aéroport de la commune. (Air Loisirs-Météo France-Vosges Planeurs-PITET Air Service – LEONARD Marc-PIERRAT Bertrand-RIPPLINGER Philippe).
Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Vote : 15 voix pour -> Air Loisirs-Météo France-Vosges Planeurs

Vote : 14 voix pour -> PITET Air Service

Vote : 15 voix pour -> LEONARD Marc-PIERRAT Bertrand-RIPPLINGER Philippe

• **2- PV TRANSFERT COMPETENCE EAU à la CAE**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée Délibérante, du procès-verbal établi par la CAE concernant le transfert de la compétence gestion de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la proposition de procès-verbal relatif au transfert de la compétence gestion de l'eau faite par la CAE à compter du 1er janvier 2020.

Vote par : 15 voix pour

- **3- RIFSEEP**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que le Comité Technique du Centre de Gestion des Vosges à valider notre projet pour la mise en place du RIFSEEP « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ».

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire que conseil municipal le valide également.

Après débat et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte la mise en place du RIFSEEP.

Vote : 11 voix pour - 3 voix contre - 1 abstention

- **4- COMPTE EPARGNE TEMPS**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que le Comité Technique du Centre de Gestion des Vosges à valider notre projet pour la mise en place du Compte Epargne Temps.

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire que conseil municipal le valide également.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte la mise en place du Compte Epargne Temps.

Vote par : 15 voix POUR

- **5- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Prévention Routière

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du courrier de Monsieur le Directeur de la Prévention Routière sollicitant la commune de Dogneville afin d'obtenir une aide financière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte d'accorder une aide d'un montant de 100 € pour l'année 2021.

Vote par : 15 voix pour

ADMR de Padoux

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du courrier de Madame la Présidente de l'ADMR de Padoux sollicitant la commune de Dogneville afin d'obtenir une aide financière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Demande plus de renseignements et reporte au prochain conseil municipal

- **- INFORMATIONS DIVERSES**

Plan Local d'Urbanisme :

La consultation notifiant la Modification du document d'Urbanisme « PLU » pour mise en compatibilité avec le SCOT a été actée le 18 janvier 2021. Au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation le bureau d'études EOLIS sis – 115, rue d'Alsace 88100 SAINT DIE DES VOSGES, a été retenu.

Recensement de la population

Après enquête de recensement, l'INSEE nous informe que la Commune de Dogneville compte une population totale de 1 512 personnes à compter du 1^{er} janvier 2021

Madame le Maire remercie l'Assemblée délibérante.

La séance est levée à 19h44

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 05 février 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 05 Février 2021,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET